

- N°09 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU

PUY-DE-DOME

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Opération de
l'amélioration de
l'habitat privé –
Subventions façades

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

OPÉRATIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** que depuis 1976 la ville de Thiers a mis en place une aide aux propriétaires privés rénovant leurs façades visibles du domaine public ;
- **Considérant** les 2 dossiers reçus de demandes de contributions de propriétaires pour des travaux de ravalement de façades.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels.

Ils concernent :

Prénom / Nom	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Base de calcul	Contributions Ville
Pascal ALLAIS	18 Chemin de Gardelle	28 909,90 €	235 m ² x 9,89 €	2 324,15 €
Louis PAIN	4 rue des Fichardies	19 848,39 €	191 m ² x 9,89 €	1 888,99 €
TOTAL		48 758,29 €	/	4 213,14 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de 4 213,14 euros ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Claire JOYEUX



Stéphane RODIER